

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 2 juillet 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

- M. Sylvain Juneau, maire
- M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
- M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
- M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
- M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
- M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
- M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

- M^e Caroline Tremblay, directrice générale
- M^e Daniel Martineau, greffier
- M^e Stéphanie Boucher, avocate
- M. Jean-Sébastien Bussière, directeur de l'urbanisme

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-238

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme modifié :

- D'ajouter le point *Dépôt et rapport du maire relatif à des dépenses décrétées à la suite de l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie Roy* avant le point *Dépôt de la liste des personnes engagées en vertu du Règlement n° REGVSAD-2015-470 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*
- D'ajouter les cinq points suivants au début des propositions
 - Conseil – Embauche d'un directeur aux Travaux publics
 - Ressources humaines — Entente — Fin d'emploi
 - Trésorerie — Retrait de droits
 - Trésorerie — Désignation d'une administratrice au compte Accès-D affaires Desjardins de la Ville
 - Trésorerie — Désignation d'une représentante autorisée
- D'ajouter le point *Urbanisme — PIIA — 140, rue de Rotterdam — Théobroma Chocolat* avant le point *Urbanisme — PIIA — 265, rue de Singapour — Gestion WLKN*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENTS

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT PARTIEL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT N^o REGVSAD-2015-470 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

La liste des personnes engagées en juin 2019 est déposée.

DÉPÔT DES LISTES DES CHÈQUES ET DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS

La trésorière adjointe dépose les listes suivantes :

- la liste des chèques émis du 7 au 20 juin 2019, pour un montant de 521 003,96 \$;
- la liste des dépenses par approbateurs du 7 au 20 juin 2019, pour un montant de 732 327,94 \$.

2019-239

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 19 JUIN 2019 — RAPPORT DU CONSEILLER RAYNALD BRULOTTE

Le conseiller Raynald Brulotte fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 19 juin 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 JUILLET 2019 — PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 4 juillet 2019.

2019-240

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 4 JUILLET 2019 — ORIENTATION DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-270** Adjudication de contrats pour les travaux d'entrepreneur peintre — Peinture architecturale (Appel d'offres public 53348)
- OT2019-007** Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec pour 2019
- OT2019-008** Entente de contribution entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour sa promotion comme destination touristique
- AJ2019-012** Règlement hors cours relatif au dossier de Cour SAI-Q-173773-1104 (*Ville de Québec c. Succession Lejeune et Lise Catin*)
- AJ2019-022** Règlement hors cour relatif au dossier 19-507 (RCD -878) opposant la Ville de Québec et Nathalie Chicoine *et al*
- AJ2019-023** Règlement hors cour relatif au dossier de cour SAI-Q-173765-1104 (*Ville de Québec c. Diane Boivin*)
- AJ2019-024** Règlement hors cour partiel relativement au dossier *Royal & Sun Alliance du Canada et Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale et Desjardins assurances générales et La Personnelle, assurances générales c. Ville de Québec* — (Dossier numéro : 19-507 (RCD-667-15))
- AJ2019-025** Règlement hors cour partiel de l'action collective liée aux inondations de la rivière Lorette de 2005 (Dossier numéro : 19-507 (2113-961-01))
- AP2019-344** Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres — *Canopée* — Automne 2019 (Appel d'offres public 60928)
- AP2019-370** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques — Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279)
- AP2019-373** Adjudication des contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout (Appel d'offres public 53225)
- AP2019-397** Adjudication de contrats pour la location de chargeuses sur pneus et de niveleuses articulées (2 lots) (Appel d'offres public 53681)
- AP2019-412** Adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (Appel d'offres public 60906)
- AP2019-421** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec* pour les accès numériques à débit primaire (PRI) (Dossier 61181)
- AP2019-425** Adjudication d'un contrat de services professionnels — *Programme de recherche : Amélioration de la qualité et de la valeur du digestat produit par digestion anaérobique des boues municipales* (Dossier 61137)
- AP2019-427** Adjudication d'un contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (Appel d'offres public 60923)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-270** Adjudication de contrats pour les travaux d'entrepreneur peintre — Peinture architecturale (Appel d'offres public 53348)
- OT2019-007** Entente entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, relative à un partenariat d'affaires par principe de subsidiarité pour l'exécution d'activités de mise en marché de la région porte d'entrée Québec pour 2019
- OT2019-008** Entente de contribution entre la Ville de Québec (Office du tourisme de Québec) et l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, relative au versement d'une subvention à la Ville de Québec pour sa promotion comme destination touristique
- AJ2019-012** Règlement hors cours relatif au dossier de Cour SAI-Q-173773-1104 (*Ville de Québec c. Succession Lejeune et Lise Catin*)
- AJ2019-022** Règlement hors cour relatif au dossier 19-507 (RCD -878) opposant la Ville de Québec et Nathalie Chicoine *et al*
- AJ2019-023** Règlement hors cour relatif au dossier de cour SAI-Q-173765-1104 (*Ville de Québec c. Diane Boivin*)
- AJ2019-024** Règlement hors cour partiel relativement au dossier *Royal & Sun Alliance du Canada et Groupe Ledor inc., mutuelle d'assurance et Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Beauce-Etchemins, société mutuelle d'assurance générale et Desjardins assurances générales et La Personnelle, assurances générales c. Ville de Québec* — (Dossier numéro : 19-507 (RCD-667-15))
- AJ2019-025** Règlement hors cour partiel de l'action collective liée aux inondations de la rivière Lorette de 2005 (Dossier numéro : 19-507 (2113-961-01))
- AP2019-344** Adjudication de contrats pour la fourniture et la plantation d'arbres — *Canopée* — Automne 2019 (Appel d'offres public 60928)
- AP2019-370** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat de services professionnels juridiques — Services d'enquêteur pour plaintes d'harcèlement psychologique (Dossier 53279)
- AP2019-373** Adjudication des contrats pour la fourniture de matériel d'aqueduc et d'égout (Appel d'offres public 53225)
- AP2019-397** Adjudication de contrats pour la location de chargeuses sur pneus et de niveleuses articulées (2 lots) (Appel d'offres public 53681)
- AP2019-412** Adjudication d'un contrat pour des travaux de plomberie et de chauffage sur différents bâtiments (Appel d'offres public 60906)
- AP2019-421** Adhésion de la Ville de Québec à l'entente contractuelle conjointe du *Centre de services partagés du Québec* pour les accès numériques à débit primaire (PRI) (Dossier 61181)
- AP2019-425** Adjudication d'un contrat de services professionnels — *Programme de recherche : Amélioration de la qualité et de la valeur du digestat produit par digestion anaérobique des boues municipales* (Dossier 61137)
- AP2019-427** Adjudication d'un contrat pour l'exploitation du lieu d'enfouissement de la Ville de Québec (Appel d'offres public 60923)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

- IN2019-030** Protocole d'entente entre la Ville de Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme *Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées* (dossier 2016166)
- PA2019-069** Prise d'acte de la réception d'un montant pour une aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour répondre aux besoins de l'Agglomération de Québec, liés à la légalisation du cannabis
- PA2019-078** Versement d'une subvention à la Ville de Lac-Delage pour un projet de drainage urbain innovateur
- PV2019-009** Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, pour la finalisation de l'analyse des impacts potentiels de la valorisation énergétique de l'incinérateur de la Ville de Québec
- PI2019-004** Adoption du rapport d'activités couvrant les années 2016–2017–2018 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec (agglomération de Québec)
- RH2019-537** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires
- RH2019-552** Nomination du directeur par intérim du Service de la gestion des équipements motorisés
- TM2019-134** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le chemin Sainte-Foy — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- TM2019-140** Demande d'aide financière au programme *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* du ministère des Transports du Québec
- AP2019-444** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec — Contrats débutant en 2018 — Zone 6C003 (Appel d'offres public 52218)
- AP2019-450** Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec — Contrats débutant en 2018 — Zone 5C039 (Appel d'offres public 52218)
- BE2019-081** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des fêtes historiques de Québec* relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fêtes de la Nouvelle-France*, en 2019
- DE2019-127** Entente entre la Ville de Québec et *Jeunes musiciens du monde* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du *Fonds de développement des territoires*, pour réaliser le projet *Acquisition et réaménagement d'un bâtiment pour l'école de musique de Québec et le siège social de Jeunes musiciens du monde*
- DE2019-149** Entente entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative au versement d'une subvention, dans le cadre de la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* et du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Québec, pour permettre à l'*Administration portuaire de Québec* la construction d'un nouveau terminal de croisière permanent au quai 30 du port de Québec
- DE2019-160** Entente entre la Ville de Québec et *Polynergie inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration de l'utilisation de carburants pyrolytiques issus de matières résiduelles de plastique, pour des véhicules et autres engins motorisés*

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

- DE2019-161** Entente entre la Ville de Québec et *ABB inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Consolidation de l'entreprise comme centre d'excellence en mesures et analyses*
- DE2019-162** Entente entre la Ville de Québec et *Les Celliers Intelligents inc.* relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Commercialisation de la plateforme Alfred Pro*
- DE2019-175** Convention de financement entre la Ville de Québec et *ALIAS, ligne de signalement inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Mise en œuvre du plan de commercialisation et de développement de l'entreprise*
- DE2019-186** Avenants au bail intervenu entre la Ville de Québec (locataire) et la *Société en commandite Dominion Corset* (locateur) concernant la location d'espaces de bureaux situés au 295, boulevard Charest à Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- RH2019-569** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec 2019-2023*
- RH2019-572** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Québec 2019-2023*
- RH2019-576** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des employés de stationnement d'ExpoCité 2019-2023*
- RH2019-600** Renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc. 2019-2023*
- RH2019-608** Prise d'acte de la démission de monsieur Martin Caron (ID. 123954), directeur du Service des technologies de l'information
- RH2019-612** Nomination de monsieur Claude Morrissette (ID. 014836) à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information
- RH2019-624** Prise d'acte de la retraite, le 1er août 2019, de madame Rhonda Rioux (ID. 025286), directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales
- PV2019-007** Appropriation de 290 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- PV2019-002** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des services d'enfouissement et d'incinération des matières résiduelles, R.A.V.Q. 1264*
- AE2019-001** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'installation d'échantillons de compteurs d'eau résidentiels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1266*
- CU2019-042** *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une partie de l'entente entre la Ville et la Commission de la capitale nationale du Québec pour la mise en valeur de la capitale nationale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1272*

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

PV2019-004 *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de cellules d'enfouissement, de fermeture, de post-fermeture, de gestion du biogaz et autres ouvrages connexes aux lieux d'enfouissement municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1273*

PA2019-091 *Règlement de l'agglomération sur le Schéma d'aménagement et de développement révisé, R.A.V.Q. 1277*

PV2019-006 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1280*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-241

CONSEIL — EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'embaucher M. Cimon Boily au poste de directeur des Travaux publics selon les conditions de travail prévues au *Guide des conditions de travail des employés cadres et professionnels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* avec entrée en fonction au plus tard le 29 juillet 2019, avec une rémunération établie selon la clause salariale neuf à l'échelon trois, le guide étant en voie de révision.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-242

RESSOURCES HUMAINES — ENTENTE — FIN D'EMPLOI

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE ratifier l'entente de fin d'emploi du 2 juillet 2019 entre la Ville et de Mme Josée Larocque et signée par la Directrice générale;

QUE la somme requise soit puisée sur le poste budgétaire 02-320-00-141.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-243

TRÉSORERIE — RETRAIT DE DROITS

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE retirer à Mme Josée Larocque le droit de signer tout document quelconque au nom de la Ville et notamment, les chèques et de lui retirer les autorisations d'accès dans le système Accès D et clicSÉCUR.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-244

TRÉSORERIE — DÉSIGNATION D'UNE ADMINISTRATRICE AU COMPTE ACCÈS-D AFFAIRES DESJARDINS DE LA VILLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Karine Naud, trésorière adjointe, à titre d'administratrice principale du site Accès-D Affaires Desjardins pour le compte de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

DE nommer Mme Caroline Tremblay, directrice générale à titre de substitue.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-245

TRÉSORERIE — DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUTORISÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

QUE Mme Caroline Tremblay, directrice générale, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR — Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier pour les entreprises » et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de « Mon dossier pour les entreprises », notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-246

TRÉSORERIE — AFFECTATION AU PROJET DE L'AFFAISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE ROY

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

QUE le financement temporaire du projet relatif à l'affaissement du toit du Centre communautaire Jean-Marie-Roy (BA-X-19-34) soit réalisé à même le poste 03-310-00-000 (Activités de fonctionnement) et que ce poste soit renfloué à la hauteur du même montant que celui utilisé pour le financement temporaire du projet (BA-X-19-34) par les indemnités d'assurance versées pour ce sinistre.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-247

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires joints au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-248

GREFFE — MANDAT AUX PROCUREURS — DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE — COUR SUPÉRIEURE — DOSSIER N° 200-17-029671-195 (PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signifié à la Ville une demande introductive d'instance concluant au remboursement de la somme de 3 millions \$ pour des travaux effectués dans le parc industriel François-Leclerc;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est liée au litige judiciaire relatif aux quotes-parts d'agglomération, présentement pendant devant la Cour d'appel du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. représente la Ville relativement à ce dernier litige;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L. pour représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à la demande introductive d'instance signifiée par la Ville de Québec dans le dossier de la Cour supérieure n° 200-17-029671-195.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-249

GREFFE — VENTE DU LOT 4 964 042 — HYDROMEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de la compagnie Hydromec inc., datée du 27 juin 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition du lot 4 964 042 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

DE vendre ce lot ayant une superficie de 103 910,49 p² (9 653,6 m²), au prix de 5,25 \$/p², soit pour un montant de 545 530,07 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 0,10 \$/p² (1,06 \$/m²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-250

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 6 272 256 — TURBO EXPERT QUÉBEC INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Turbo Expert Québec inc., datée du 27 juin 2019 et dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition d'une partie du lot 6 272 256 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignée comme étant le lot 6 323 975;

DE vendre cette partie du lot 6 272 256 d'une superficie de 40 000 p² (3 716,1 m²), au prix de 5,00 \$/p², soit pour un montant de 200 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 0,33 \$/p² (3,55 \$/m²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-251

GREFFE — ADJUDICATION DE CONTRAT — APPEL D'OFFRES N° APO-2019-005 RELATIF À L'ACQUISITION D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat d'acquisition d'une souffleuse à neige détachable, appel d'offres n° APO-2019-005, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise J.A. Larue inc., conformément à la demande publique de soumissions 1268294, selon les prix forfaitaires de sa soumission datée du 30 mai 2019, soit une somme de 129 848,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés sur les surplus accumulés non affectés;

D'autoriser la trésorière adjointe, ou sa remplaçante, à effectuer les virements budgétaires le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-252

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — AIDE FINANCIÈRE — BLIZZARD MIDGET AAA — SAMEDI DES SPORTIFS — UNE FÊTE POUR LA FAMILLE — ÉDITION 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accorder au Blizzard Midget AAA du Séminaire Saint-François un soutien financier équivalent à la valeur de deux locations de la patinoire, pour leur participation à l'édition 2019 du *Samedi des sportifs — Une fête pour la famille*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-253

URBANISME — ÉVÉNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE — RÉUNION DE LA FAMILLE GINGRAS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'autoriser l'Association des Gingras d'Amérique à tenir leur événement sur le chemin du Roy le 17 août 2019 conditionnellement à ce que l'organisme responsable remette les lieux en bon état après l'événement;

D'autoriser la présence de cols bleus pour assurer la gestion de la circulation lors de cet événement et de mettre à la disposition de l'organisme responsable la signalisation nécessaire à cet effet.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-254

URBANISME — BOISÉ SAINT-AUGUSTIN — ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation provisoire des travaux;

DE procéder à la diminution du montant des travaux effectués et acceptés de la lettre de garantie irrévocable, le tout conformément à l'article 5 de l'*Entente relative au développement résidentiel — Boisé Saint-Augustin*.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-255

URBANISME — PIIA — 209A, ROUTE 138 — LOCATION PROBEC

CONSIDÉRANT que le propriétaire propose la plantation de 14 érables rouges ou à sucre en cour avant et cour latérale gauche en remplacement des arbres morts;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement en cour arrière reprend le même style architectural et le même matériau de revêtement extérieur du bâtiment existant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, déposé par l'entreprise F.A.R.S. Location Probec, pour le 209A, Route 138, connu et désigné comme étant le lot 4 221 059, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour arrière avec les obligations suivantes :

- En plus des 14 arbres morts identifiés et à remplacer, tout autre arbre atteint d'une maladie, mourant ou mort doit être remplacé en tout temps à l'exception de la mince bande de terrain longeant la ligne latérale droite qui ne permet pas la croissance d'arbres;
- Tout arbre à planter doit avoir un calibre minimal de 100 mm DHP.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par James R. Leeming, architecte, N° de projet Q19-4743, daté du 24 mai 2019;

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019 (SUITE)

- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1999, daté du 24 avril 2019;
- Plan de paysagement par Mathieu Gagnon, chargé de projet, N° de projet 18-189, daté du 29 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-256

URBANISME — PIIA — 71, RUE DES GRANDS-LACS — IMPRIMERIE SOCIALE INC.

CONSIDÉRANT que le projet prévoit un agrandissement en cour arrière et au 2^e étage (partie avant) en continuité architecturale de l'existant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, déposé par Imprimerie Sociale inc., pour le 71, rue des Grands-Lacs, connu et désigné comme étant le lot 3 055 196, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal de 502 m² en cour arrière et de 49 m² au 2^e étage avec les conditions et obligations suivantes :

- Planter deux (2) arbres de 100 mm DHP minimum dans la cour avant gauche en remplacement de l'arbre existant;
- Conserver en tout temps un minimum de quatre (4) arbres de 100 mm DHP en bonne santé dans la cour avant;

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan d'architecture par Jean Dallaire, architecte, N° de projet 19-0207, daté du 17 mai 2019;
- Plan d'implantation par Renaud Hébert, arpenteur-géomètre, minute 2074, daté du 6 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-257

URBANISME — PIIA — 140, RUE DE ROTTERDAM — THÉOBROMA CHOCOLAT

CONSIDÉRANT que l'architecture a été bonifiée afin de bien répondre aux objectifs et critères applicables du *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale* pour le 140 rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 2 814 782, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'agrandissement du bâtiment principal en cour latérale gauche selon le Plan d'architecture et d'implantation par Yvan Corriveau, architecte, N° de projet 19-132, daté du 2 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-258

URBANISME — PIIA — 265, RUE DE SINGAPOUR — GESTION WLKN

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées possèdent un éclairage interne au DEL et représentent les noms et logos des deux compagnies devant occuper l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, déposé par Gestion WLKN inc., pour le 265, rue de Singapour, connu et désigné comme étant le lot 6 268 545, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'affichage sur l'immeuble en construction.

Le tout approuvé selon le plan des enseignes murales côté autoroute et côté rue de Singapour et plan de l'enseigne sur poteau côté rue de Singapour par Étienne Bernier, architecte, N° de projet 2018-118, daté du 3 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-259

URBANISME — PIIA — 100, RUE DE VANCOUVER — MARY IMPORT INC.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de la seule modification au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'accepter le *Plan d'implantation et d'intégration architecturale*, déposé par Mary Import inc., pour le 100, rue de Vancouver, connu et désigné comme étant le lot 6 284 325, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à modifier la structure prévue pour la galerie adjacente au bâtiment en cour avant secondaire qui sera faite d'acier galvanisé en porte-à-faux au lieu de la structure en béton prévue au projet accepté par la résolution 2019-080 du 5 mars 2019.

Le tout approuvé selon le document montrant les modifications à la galerie par François-Michel Harvey, propriétaire, projet Mary Import, daté du 20 juin 2019 et son courriel daté du 27 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-260

URBANISME — DÉMOLITION — 232, CHEMIN DE LA BUTTE

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 21 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une résidence de style similaire sur le lot adjacent 6 272 774 est prévue à court terme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 232, chemin de la Butte, lot 6 272 775, visant la démolition de la vieille résidence et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Daniel Ayotte, arpenteur-géomètre, minute 15 666, daté du 4 juin 2019;
- Plan d'architecture par Jérôme Denis, propriétaire, projet « Jérôme Denis — Résidence », daté du 3 juin 2019;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal sis au 232, chemin de la Butte, lot 6 272 775, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sans autre condition que le programme de réutilisation du sol.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-261

URBANISME — DÉMOLITION — 4452, CHEMIN NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT le *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été affiché sur le bâtiment et aux autres endroits requis par la loi en date du 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT le secteur semi-rural, l'architecture champêtre de la résidence projetée et le fait que l'immeuble se trouvera amélioré par la nouvelle construction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter le programme de réutilisation du sol pour le 4452, chemin Notre-Dame, lot 3 202 806, visant la démolition de la vieille résidence et la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale, constituant ainsi le programme de réutilisation du sol requis par *Règlement n° 2016-491 sur la démolition d'immeuble sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures abrogeant le Règlement REGVSAD-2008-112*;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Maxime Gaudreau, arpenteur-géomètre, minute 1188, daté du 3 juin 2019;
- Plan d'architecture par Yvon Gilbert, technologue en architecture, projet « Résidence Leclerc-Bédard », daté du 27 février 2019;

D'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment principal sis au 4452, chemin Notre-Dame, lot 3 202 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sans autre condition que le programme de réutilisation du sol.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-262

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 4452, RUE NOTRE-DAME

UNE séance de consultation publique est tenue pour le 4452, rue Notre-Dame.

CONSIDÉRANT que le demandeur désire démolir la résidence désuète existante pour construire une résidence unifamiliale de style champêtre sur le même emplacement en plus d'un agrandissement de 38.65 m²;

CONSIDÉRANT que la demande apparaît justifiée dans un secteur semi-rural où les résidences ne sont pas ordonnées à la manière d'un quartier résidentiel;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 4452 chemin Notre-Dame, connu et désigné comme étant le lot 3 202 806 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant la reconstruction d'une résidence unifamiliale au même endroit que celle à démolir, en plus d'un agrandissement, le coin avant gauche de la nouvelle résidence serait à 92,15 m de la ligne avant au lieu de 13,5 m maximum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*. Dû à la configuration du lot et l'angle de la maison, les autres marges avant seraient à 93,15 m et 92,66 m;

Le tout selon les plans et documents suivants :

- Plan d'implantation par Maxime Gaudreau, arpenteur-géomètre, minute 1188, daté du 3 juin 2019;
- Plan d'architecture par Yvon Gilbert, technologue en architecture, projet « Résidence Leclerc-Bédard », daté du 27 février 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

2019-263

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-591 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS N° 510-86 ET N° REGVSAD-2015-461

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2019-591 modifiant les Règlements n° 510-86 et n° REGVSAD-2015-461*;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-264

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2019-592 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° REGVSAD-2015-440 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-592 modifiant le Règlement n° REGVSAD-2015-440 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

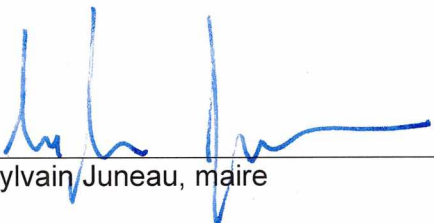
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 48.



Sylvain Juneau, maire



Daniel Martineau, greffier